



HAL
open science

Un nouveau remède pour un nouveau public

Isabelle Coquillard

► **To cite this version:**

Isabelle Coquillard. Un nouveau remède pour un nouveau public : Choisir et défendre le magnétisme animal à Paris en 1784-1785. *La Révolution française - Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, 2023, 24, 10.4000/lrf.7076 . hal-04065397

HAL Id: hal-04065397

<https://hal.science/hal-04065397>

Submitted on 11 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un nouveau remède pour un nouveau public

Choisir et défendre le magnétisme animal à Paris en 1784-1785

Isabelle Coquillard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lrf/7076>

DOI : 10.4000/lrf.7076

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Isabelle Coquillard, « Un nouveau remède pour un nouveau public », *La Révolution française* [En ligne], 24 | 2023, mis en ligne le 03 avril 2023, consulté le 05 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/7076> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lrf.7076>

Ce document a été généré automatiquement le 5 avril 2023.

Tous droits réservés

Un nouveau remède pour un nouveau public

Choisir et défendre le magnétisme animal à Paris en 1784-1785

Isabelle Coquillard

« Comme élève de Mesmer et zélé partisan du magnétisme, je veux concourir mon cher Docteur autant qu'il est en moi, à l'ouvrage que vous préparez pour la conviction des incrédules, s'il en reste encore¹ ».

- 1 Au-delà de son adhésion au magnétisme animal, c'est ainsi que le vicomte Duhamel assure à Jean-Baptiste Archbold fils son ambition de défendre publiquement et activement le nouveau moyen de conserver et/ou recouvrer la santé en 1784. Archbold fils est docteur en médecine et chirurgien de la Faculté de Montpellier, chef de traitement à Bordeaux, correspondant de la Société royale des Sciences de Montpellier, de la Société royale de Médecine de Paris, membre de la Société de l'Harmonie de Guyenne. Médecin bien établi, il dispose de solides appuis institutionnels. Pourtant, il est soutenu dans son choix d'une nouvelle manière de pratiquer la médecine par le vicomte André B. Duhamel, lieutenant du maire de Bordeaux. Bien qu'il ne soit pas un professionnel de la santé, Duhamel endosse une « responsabilité nouvelle² » en participant à la vulgarisation du magnétisme animal dans la sphère publique.
- 2 À la fois doctrine et pratique médicales, le magnétisme animal renvoie à une théorie progressivement élaborée par Franz Anton Mesmer (1734-1815) d'abord à Vienne, puis à Paris, entre 1773 et 1785. Le docteur régent Charles Nicolas Deslon (1738-1786) devient rapidement l'un de ses fervents propagateurs. Les docteurs régents, les plus hauts gradués de la Faculté de médecine de Paris dont ils forment le corps, disposent du monopole d'exercice de la médecine dans la capitale, partagé avec les médecins en Cour, et du droit d'enseigner la médecine au sein de la Faculté. Si cette dernière, en tant que corps, condamne le magnétisme animal et sanctionne ses membres qui le pratiquent, Deslon bénéficie du soutien public de ses patients. Ils n'hésitent pas à

décrire leurs expériences personnelles du traitement, à produire des textes empruntant au registre de la défense juridique et à se lancer dans des échanges polémiques.

- 3 Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire du magnétisme animal, bien connue dans sa dimension politique depuis l'ouvrage de Robert Darnton, puis dans son inscription dans l'histoire de la médecine, de l'hypnotisme, de la psychologie, de l'occultisme. L'histoire du mesmérisme a été renouvelée par les analyses conduites par David Armando et Bruno Belhoste³ dans le cadre et les prolongements du projet « Base de données *Harmonia Universalis* : pour une prosopographie de la Société de l'Harmonie universelle (1783-1786)⁴ » dont l'objet est de comprendre la place prise par le magnétisme animal dans la culture et la société de son époque. Alors que l'historiographie s'est beaucoup intéressée à la description des cures et aux procédés du magnétisme⁵, à sa mise en œuvre par des profanes (notamment le marquis de Puységur⁶), à son lien avec les activités des « charlatans »⁷ estimées contraires à ce que la Faculté de médecine de Paris considère comme la bonne pratique de la médecine, nous interrogeons un aspect de la réception du magnétisme animal en nous plaçant à l'échelle des malades et des profanes (les non-professionnels de la santé). Il s'agit de s'intéresser à une posture spécifique des patients : assumer la défense publique d'un traitement et donc produire un discours partisan dont il nous faut comprendre les motivations, le contexte d'énonciation, la construction de l'argumentation et la réception. Ce parti pris de certains malades en faveur du magnétisme animal les place en opposition avec la Faculté de médecine de Paris, institution savante de formation des médecins, mais aussi corporation défendant leurs intérêts professionnels. Comment les patients éprouvent-ils leur agentivité dans leur choix du magnétisme animal comme traitement et dans leur prise en charge de la défense de cette nouvelle proposition thérapeutique ? En quoi cette prise de position publique des malades est-elle révélatrice de leur perception de la profession médicale ? Bien que des collaborations entre médecins et « charlatans » – ceux n'ayant pas le niveau de diplôme estimé suffisant par la Faculté pour pratiquer la médecine, ou étant dépourvus de tout diplôme – soient attestées⁸, de même qu'un intérêt individuel pour des remèdes contestés par la Faculté, les malades, jusqu'à l'apparition du magnétisme animal, ne manifestent jamais publiquement et en grand nombre leur soutien explicite à un remède en mentionnant leurs noms, en offrant un témoignage direct, en se mettant en scène. Finalement, comment les patients utilisent-ils leur savoir expérientiel sur une cure pour intervenir dans le débat médical et délimiter leur propre espace d'expression publique ?
- 4 Si Roy Porter appelle à faire une « histoire par le bas⁹ », une histoire des patients et non de la médecine, méthode adoptée notamment par Séverine Pilloud¹⁰, Philip Rider fait du patient un objet historique et une figure sociale. Il distingue les *patients* (pris en charge par un médecin) et les *souffrants* (qui éprouvent une douleur¹¹). L'étude d'ego-documents (journaux intimes, correspondances) procure des informations sur le vécu de la relation thérapeutique et des pratiques de soin par les malades. En cherchant à analyser l'attitude des profanes face au magnétisme animal et les modes de consommation d'un soin médical (le malade « reçoit » le magnétisme) où la prise d'un remède (parfois invasif) devient secondaire, le recours aux témoignages de patients produits dans le cadre officiel de la défense du docteur Deslon et des enquêtes de la Faculté sera le moyen de saisir les discours des malades et leurs modes d'énonciation. Le *Supplément aux deux Rapports de MM. Les Commissaires de l'Académie et de la Faculté de Médecine, et de la Société Royale de Médecine* rassemble des certificats de malades sélectionnés par Deslon¹² et publiés par le libraire-imprimeur Pierre-François Gueffier,

lui-même magnétisé par le médecin et favorable à la nouvelle thérapeutique. La même remarque peut être émise à propos de la compilation des cures opérées par le magnétisme animal, publiée en deux volumes, en 1826, par Simon Mialle¹³. L'étude de ces écrits spécifiques permettra de mesurer le degré d'autonomie des patients dans leur mise en discours d'une question médicale.

- 5 L'intérêt de Deslon pour le magnétisme animal se traduit par l'intégration du nouveau remède dans sa pratique professionnelle privée tout en se montrant attentif à répondre aux attentes et exigences de patients qui sont aussi ses clients. Ici, la relation médicale se fonde sur une économie où le malade endosse le rôle de patient éclairé et accepte de recevoir le magnétisme animal. S'emparant de cette proposition thérapeutique, les malades prennent en charge sa défense dans un processus d'autonomisation de leur parole et d'affirmation de leur agentivité dans le débat médical face à la Faculté de médecine de Paris.

Le « grand secret¹⁴ » du docteur Deslon

L'attraction pour un traitement à la « singularité piquante¹⁵ »

- 6 Docteur régent depuis 1767, Charles Nicolas Deslon acquiert de Jean de La Bordère¹⁶ la charge de médecin ordinaire en survivance du comte d'Artois, le frère du roi, pour 26 700 livres en 1775¹⁷. Entrée dans la maison du comte d'Artois, Deslon y trouve une clientèle captive et bénéficie d'un revenu assuré, indépendant de son exercice professionnel de la médecine.
- 7 Deslon est soigné par Mesmer pour une gastralgie chronique. À partir de septembre 1778, il assiste aux expériences magnétiques de Mesmer¹⁸ et tente de convertir ses confrères¹⁹ à cette pratique. Deslon s'engage auprès de Mesmer, lui conseille de se tourner vers la Faculté pour convaincre les savants. Il organise une rencontre avec douze docteurs régents en 1779, puis l'assistance régulière au traitement de trois docteurs au domicile de Mesmer. En 1780, les *Observations sur le magnétisme animal* de Deslon apporte à Mesmer une visibilité inédite. Devant la Faculté réunie en assemblée, Deslon n'hésite pas à dévoiler les connivences pouvant exister entre des docteurs régents ayant beau jeu de qualifier le mesmérisme d'escroquerie²⁰ et des « charlatans ». Deslon est finalement privé pendant un an de toute participation aux délibérations et assemblées, car selon la Faculté, il favoriserait la résurgence d'une médecine vitaliste et l'intégration d'éléments irrationnels. En se prétendant remède secret et universel – ce qui l'apparente aux pratiques des charlatans²¹ selon la Faculté –, le magnétisme animal apparaît l'équivalent de la panacée que recherchait la médecine alchimique. Remède et méthode thérapeutique (le magnétiseur doit diriger le fluide), le magnétisme animal est à la fois une nouvelle offre sur le marché des soins et une doctrine médicale qui rompt avec les fondements théoriques de la médecine défendus par la Faculté. En conséquence, il est une menace pour le monopole d'exercice de la médecine des docteurs régents à Paris.
- 8 En 1782, Deslon conclut sa *Lettre au doyen Philip* par une remise en cause de l'honnêteté de l'ensemble de ses confrères dans une formule cinglante et globalisante : « Il me paraît donc plus simple et plus court de faire rayer, d'un seul coup, la Faculté entière²² ». Selon Deslon, la quasi-totalité de la Faculté fréquenterait des « illégaux » et des « irréguliers ». Malgré son opposition à la Faculté, Deslon rompt avec Mesmer en

1782. Alors retiré à Aix-la-Chapelle, Mesmer l'accuse de trahison et de prétendre être le dépositaire de son système devant la Faculté.

- 9 Toujours est-il que l'enthousiasme de Deslon pour le magnétisme reste des plus vifs. Convaincu qu'il n'est pas le fruit de l'imagination, le médecin s'intéresse à l'application thérapeutique du magnétisme et rejette l'aspect théorique en second plan²³. D'ailleurs, la bibliothèque de Deslon, telle qu'elle nous est en partie connue à son décès en 1786, témoigne de son intérêt pour l'étude des sensations, maladies des nerfs, maladies chroniques²⁴, de la transpiration²⁵ et pour la thérapeutique. Soucieux de satisfaire la demande de services médicaux de tous ses clients, Deslon ne néglige aucun remède. Une telle attitude n'est pas exceptionnelle. De nombreux médecins, à titre individuel, s'intéressent aussi à ce nouveau traitement. Quatre-vingts médecins sont inscrits sur les listes de la Société de l'Harmonie universelle²⁶ dont le but est de former ses membres à la pratique du magnétisme animal. Deslon s'adresse aussi à des étudiants en médecine. Georges Cabanis²⁷ et Philippe Pinel magnétisent à ses côtés durant deux mois en 1784²⁸. Le 26 août 1784, la Faculté adopte un décret contre le magnétisme animal : défense est faite aux docteurs de se déclarer par leur pratique ou leurs écrits favorables au magnétisme animal sous peine d'être rayés du *Catalogue des docteurs régents*, ce qui revient à en proscrire l'emploi et l'étude, et donc d'imposer le silence à son sujet. Mais le magnétisme animal trouve des adeptes auprès des personnes charitables qui, soustraites à la tutelle de la Faculté, disposent d'une plus grande marge de liberté pour le proposer aux pauvres²⁹. L'aire de diffusion du magnétisme animal dépasse les limites de la capitale car les médecins partagent les mêmes préoccupations quant à la physiologie et au rapport entre le physique et le moral³⁰. À Montpellier, l'enjeu est aussi de se démarquer des positions de sa rivale parisienne³¹.
- 10 S'occuper de malades atteints de maux chroniques nécessite de poursuivre la relation médicale sur le long terme et permet de s'assurer une source de revenus. Ami du docteur régent Alexandre Philippe Bacher (1740-1807)³², Deslon possède ses *Recherches sur les maladies et particulièrement sur les hydropisies, et sur les moyens de les guérir* (Paris, 1776). Bacher considère que dans le cas d'une maladie chronique, la nature n'est pas assez perturbée pour se remettre d'elle-même, ce qui la différencie de la maladie aigüe. Le mal chronique ne se guérit que par la prise de médicaments et jamais de façon spontanée. Or, c'est précisément de ce besoin de remèdes et de l'espoir de les voir agir rapidement que naît la tentation de s'adresser aux « charlatans ». Pour en prémunir les malades, Bacher vend les *pillules toniques* de son père, docteur de la Faculté de médecine de Besançon. À base d'hellébore noir, de myrrhe et de chardon béni, ce remède convient au traitement des hydropisies³³. La publication de sa formule³⁴ aurait valu une pension de 4 000 livres à Bacher en 1772, alors qu'il commençait à exercer la médecine à Paris. Inquiet de voir son remède concurrencé par le magnétisme animal dans la cure des maux chroniques, Bacher se brouille avec Deslon et fait du *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, qu'il dirige à partir de 1776, avec le docteur Jean-Baptiste Dumangin³⁵, l'organe de l'opposition au magnétisme animal. Entre 1779 et 1786, le magnétisme animal est mentionné dans quatorze articles : de la citation comme découverte en 1779, à un silence de circonstance en 1781-1782, lorsque Bacher espère s'associer avec Mesmer et Deslon, jusqu'à sa remise en cause insistante notamment en 1784, où sept articles lui sont consacrés. De plus, Bacher publie la *Découverte Grande belle. Magnétisme animal* (Paris, 1783), un extrait du *Journal de médecine* de la même année où il critique la *Lettre de Mesmer adressée au doyen Philip*.

- 11 Deslon justifie son intérêt pour le magnétisme animal par son « état » de médecin³⁶ et offre ainsi sa lecture de ce que doit être un professionnel de la médecine. Selon lui, le médecin se distingue par sa compétence (capacités professionnelles), par son droit de s'occuper de tout ce qui concerne la conservation et la santé de ses semblables, des remèdes curatifs et préventifs (donc de tout ce qui relève de la thérapeutique), y compris les nouveaux médicaments, même ceux contestés. À cela s'ajoutent des considérations morales : la compassion qu'il éprouve envers les souffrances humaines (son devoir envers ses patients). Pour Deslon, le seul désagrément du magnétisme animal est que le soulagement n'arrive que par l'expérience d'une douleur occasionnée par les sueurs et les expectorations.

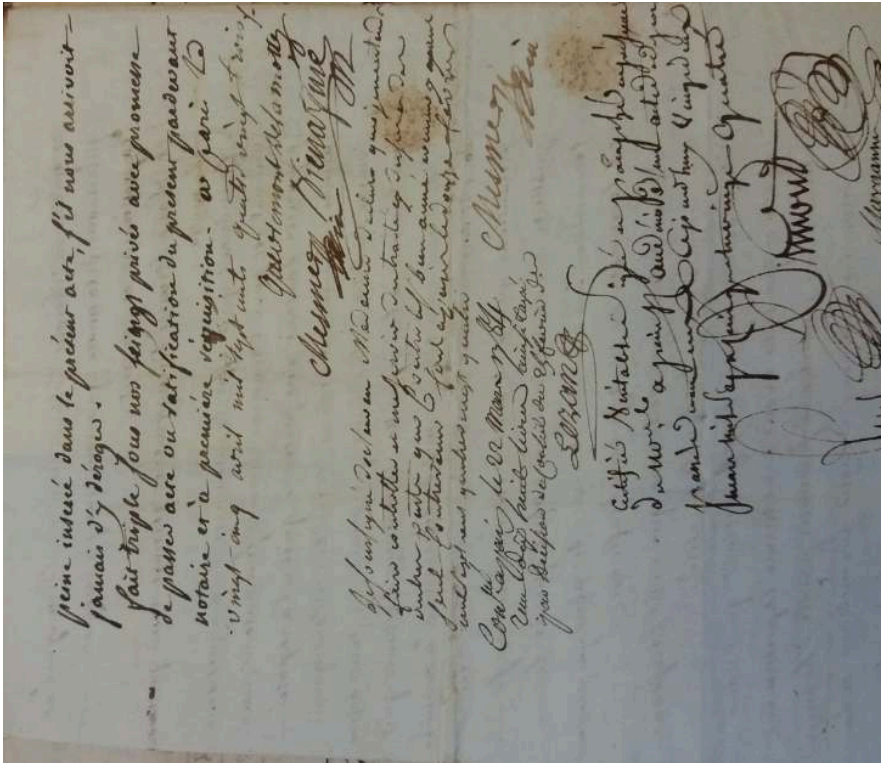
Les techniques d'application du magnétisme animal du docteur Deslon

- 12 La manière dont Deslon pratique le magnétisme animal se lit dans l'organisation de sa maison située rue Vivienne. Il possède un cabinet au fond de la cour où se trouvent deux baquets³⁷, l'un rond et l'autre ovale, garnis de petits cercles de fer, entourés de douze chaises. Il est probable que ce soit là qu'il magnétise ses clients et initie ses élèves à sa technique. Au cours de ses leçons, Deslon peut faire magnétiser par ses élèves un cheval destiné à la voirie³⁸ après avoir fait consigner sa maladie par un vétérinaire³⁹. Puis, il le magnétise à son tour et rédige son avis. Le cheval est ensuite tué et ses viscères examinés. Deslon fait lire sa note, constater la véracité de ses affirmations et prodigue des conseils sur la manière d'éviter des erreurs⁴⁰.
- 13 Le prix des traitements de Deslon n'est pas connu. Cependant, la présence de billets à ordre en sa faveur émis par différents particuliers (et restant à percevoir par ses héritiers), mentionnés dans son inventaire après décès, et de lettres attestant de comptes que le docteur avait avec diverses personnes pourraient permettre d'approcher les montants qu'il demandait pour ses soins magnétiques. Échelonnées entre novembre 1777 et juillet 1786, ces pièces présentent des montants allant de 860 à 1 800 livres. Elles peuvent correspondre aux règlements de frais médicaux sachant que le seuil d'entrée dans le système de l'abonnement auprès d'un docteur régent (afin de bénéficier de ses services pendant une année, à tout moment, en devenant une sorte de client privilégié) est entre 300 et 400 livres. Dans l'inventaire après décès de Deslon, Maître Lambot n'utilise pas le terme d'« honoraire » réservé à la rétribution des docteurs régents : cela témoigne d'une ambiguïté de la position de Deslon aux yeux du public. De sorte que le notaire emploie l'expression de « compte entre » Deslon et son patient. Tel est le cas pour M. de Rossi⁴¹, que Deslon, son médecin ordinaire à partir de 1783, magnétise pour une esquinancie (le montant n'est pas indiqué).
- 14 Il semble que certains malades restent fidèles à Deslon, tels les commensaux du comte d'Artois ou les patients formant la clientèle traditionnelle des docteurs régents (la noblesse, les gens de finances, le monde de l'office et leurs domestiques). Deslon sait maintenir la relation avec ces clients qui connaissent déjà les modalités de la transaction médicale et avec lesquels il partage des mêmes références, langage et mode de vie⁴². Deslon conserve les méthodes d'organisation professionnelles propres aux docteurs régents. Son appartenance à la Faculté de médecine de Paris rassure des malades convaincus de ne pas s'adresser à un « charlatan ». Deslon adopte le système de la tenue d'un registre sur lequel il note les noms des malades et le nombre de visites

effectuées. Toutefois, le choix du client reste souverain. De sorte que Jacques Aimée de Bourzeis, médecin ordinaire du roi et de la Compagnie des Cent Suisses, ne peut que se plier au choix de son patient souffrant d'une hydropisie de poitrine qui préfère se tourner vers Mesmer plutôt que vers Delson, ce qu'il déplore. En effet, « comme [...] plus nouvellement initié dans le grand mystère du magnétisme, [il y a] lieu de croire qu'il lui [Deslon] restait encore les qualités essentielles à un médecin⁴³ ». Outre l'expression d'une solidarité professionnelle, de Bourzeis exprime ses réticences quant à l'attitude de Mesmer envers les patients.

- 15 Le succès du magnétisme animal génère une concurrence commerciale entre des médecins qui, faisant commerce de leur pratique, s'associent fréquemment avec des fabricants de remèdes⁴⁴. Au sein de ce marché médical, Deslon, « médecin entrepreneur »⁴⁵, cherche à accroître sa réputation et ses capacités d'administration du traitement. Il s'associe à Étienne Bienaimé (1736-1805), médecin de la faculté de Paris⁴⁶, ancien assistant de Mesmer, pour mieux lui faire concurrence. Bienaimé s'est désisté, le 12 février 1784 (voir fig. n° 1), de la convention signée en avril 1783 avec Mesmer et Étienne Louis Quévremont de Lamotte (1742-1806), médecin du duc d'Orléans, par laquelle il s'engageait à aider Mesmer dans le traitement des malades. En contrepartie, Mesmer devait faire de Bienaimé et Quévremont ses « adjoints [et] élèves dans la science du magnétisme animal⁴⁷ » à condition qu'eux-mêmes n'enseignent ni ne transmettent les connaissances qu'ils pourront acquérir sur le magnétisme animal, ne publient pas à son propos, ne s'allient pas avec un tiers pour le pratiquer sans son accord. En cas de non-respect des termes de cette convention, les contrevenants verseraient 150 000 livres à Mesmer pour dommages et intérêts – la preuve du versement d'une pareille somme par Bienaimé n'a pas été retrouvée. Quévremont, auquel Mesmer a confié la direction exclusive de son traitement au numéro 42 rue Neuve-Saint-Eustache⁴⁸, à quelques pas de la rue Vivienne, dispute sa clientèle à Deslon.

Fig. n° 1 : La rupture de convention entre Étienne Bienaimé et Franz Mesmer, 12 février 1784. Dépôt de convention entre M. Mesmer, M. Bienaimé et M. Quévremont, 24 mars 1784



© AN, MC/ET/CXVII/914

- 16 Docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, Charles Deslon reste sensible à toute nouvelle proposition thérapeutique susceptible d'apporter un soulagement aux maux chroniques de ses patients. Il connaît les exigences de la clientèle parisienne et sait se « comporter envers tous avec la familiarité honnête et graduée de la véritable civilité⁴⁹ ». Si la clientèle traditionnelle du docteur régent semble être un public captif, comment expliquer sa motivation à devenir un malade « receveur⁵⁰ » du magnétisme animal, traitement recouvert du sceau du secret ?

Recevoir le magnétisme animal

- 17 Retrouver les patients de Deslon relève de la gageure car son journal de visites n'a pas été conservé. Néanmoins, il est possible d'utiliser, pour la période 1782-1784, le *Supplément aux deux Rapports de MM. les Commissaires de l'Académie et de la Faculté de Médecine et de la Société Royale de Médecine*⁵¹. La commission royale est formée de quatre docteurs régents de la faculté de Paris et de cinq membres de l'Académie des Sciences (en plus de Jean Darcet lui aussi docteur régent) tandis qu'une commission indépendante est composée de cinq docteurs régents membres de la Société royale de Médecine⁵². Même si elles enquêtent chacune de leur côté, leurs travaux se concluent sur une condamnation du magnétisme animal considéré comme le produit de l'imagination du malade⁵³, sur le constat de son inefficacité et des méthodes de « charlatans » sur lesquelles il repose.
- 18 Aussi, l'origine de cette source dit toutes les précautions à prendre pour la manier : nous ne disposons que d'une sélection de patients opérée par Deslon lui-même dans le

but de défendre son traitement et de prouver la fausseté et/ou les omissions des rapports des Commissaires de la Faculté et des deux compagnies médicales. La méthode du « certificat » n'est pas inédite et se retrouve, par exemple, pour les cas de guérissons miraculeux ou d'inoculations de la petite vérole⁵⁴. Elle participe à une entreprise de justification. Les malades sont nommément cités avec leur accord : leurs écrits sont produits pour donner du crédit à Deslon. Si nous ne disposons pas de l'ensemble des malades qui ont déposé en faveur de Deslon et donc des critères qui président à l'exclusion de leurs récits, les témoignages retenus seront étayés par ceux compilés par Simon Mialle⁵⁵ et par ceux publiés librement par les patients. Les « certificats » des malades sont annoncés comme devant être déposés chez le notaire Charles Nicolas Duclos du Fresnoy, installé rue Vivienne, numéro 12, lieu proche du domicile de Deslon qui réside au numéro 16. Aucune trace de ces dépôts ne figure dans le répertoire du notaire entre les années 1783 et 1785 comprise, peut-être parce qu'ils n'étaient conservés là que pour une courte durée.

Une surreprésentation masculine

- 19 Deslon divise les témoignages des malades en quatre classes (voir fig. n° 2) qu'il dénomme selon leur âge et leurs réactions consécutives au traitement magnétique. Trois groupes sont distingués et hiérarchisés en fonction de l'intensité des sensations éprouvées au moment de l'application du traitement. Les enfants forment une catégorie autonome du fait de leur âge, allant du nourrisson de six semaines au pré-adolescent de 11 ans. La seconde classe est celle des « malades la plupart guéris sans avoir éprouvés aucun effet sensible du magnétisme » ; la troisième, celle des « malades qui ont éprouvé l'action sensible du magnétisme » ; la quatrième regroupe les « malades à grandes crises ou convulsions ».

Fig. n° 2 : Les quatre classes de malades du docteur Charles Deslon

Genre des malades Catégorie	Masculin	Féminin	Non précisé	Total
Enfants	06	05	01	12
Seconde classe	36	18	00	54
Troisième classe	21	10	00	31
Quatrième classe	00	11	00	11
Total	63 (58,3 %)	44 (40,8 %)	01 (0,9 %)	108 (100 %)

- 20 La surreprésentation masculine serait à lire comme l'expression d'une pratique propre à ce genre de témoigner d'un traitement nouveau et controversé ou bien comme un choix de Deslon qui pense tirer quelque crédit de leur statut social. Réduire sciemment le nombre de femmes peut être une stratégie de Deslon pour minimiser la portée des critiques quant aux crises convulsives qu'elles peuvent éprouver, considérées comme des effets de l'imagination et/ou d'une imitation⁵⁶. Il faut souligner que les crises sont

présentées comme un phénomène propre aux femmes jugées plus sensibles que les hommes. Le petit nombre de crises relatées (moins d'un cinquième des manifestations chez les adultes) montre la volonté de Deslon de ne pas insister sur cet aspect du traitement au profit d'une mise en lumière de l'absence de manifestations douloureuses dans un peu plus d'un cas sur deux.

- 21 Si Deslon cite les enfants, c'est bien pour justifier l'innocuité de son traitement, y compris appliqué à des organismes réputés d'une extrême fragilité, mais aussi pour en démontrer la réelle efficacité. Les enfants n'ont pas conscience du type de traitement qui leur est imposé, de sorte qu'ils sont considérés comme moins sensibles à la suggestion. Cette mention est d'autant plus importante que les très jeunes enfants ne savent pas toujours décrire leurs maux, ce qui complexifie la mise en place d'une cure et de soins. Elle conforte les personnes chargées de préserver leur santé dans leur décision de les soumettre au magnétisme animal.
- 22 Les témoignages contiennent des éléments révélant la condition sociale de chaque patient (nom, charge, activité professionnelle). La clientèle traditionnelle, aisée (nobles et leurs domestiques, gens de finance, monde de l'office) domine avec près de 64 % des patients. La cure magnétique séduit les nobles et bourgeois plus disponibles pour la suivre et plus à même d'en assumer le coût. Sa particularité est surtout d'attirer les professionnels de la santé (10 % des malades)⁵⁷. Pourtant, Deslon organise au Temple des consultations gratuites ouvertes à tous⁵⁸.

Agentivité et solidarité des malades

« Car on alléguait pour prétexte que la médecine ordinaire n'était d'aucun secours ; que l'agent de M. [Mesmer] était le seul moyen efficace⁵⁹ ».

- 23 Avec cette déclaration, le docteur de Bourzeis précise l'un des motifs de recours au magnétisme animal : la recherche d'un remède efficace que la médecine telle qu'elle est pratiquée par les médecins diplômés ne semble pas pouvoir fournir. Réticents face aux traitements invasifs, les malades ont épuisé tous les secours apportés par la thérapeutique habituelle, des médicaments aux cures d'eaux minérales. Ils disposent d'un espace de négociation de leur cure⁶⁰, en particulier dans le traitement des maladies chroniques⁶¹ sur lequel ils acquièrent un savoir expérientiel. Ici, il faut interroger la manière dont les malades partagent leur « capital savoir » sur le magnétisme animal.
- 24 Pour la majorité d'entre eux, le magnétisme animal n'est pas un traitement de première intention, mais l'aboutissement d'une errance thérapeutique faite d'essais infructueux (six semaines de remèdes sans effets positifs pour le jeune de Bruno), douloureux, chronophages et coûteux. La vicomtesse de Linières, malade dès janvier 1777, attend 1782 pour aller aux eaux de Forges et ne voit Deslon qu'en décembre de la même année. Recourir au magnétisme animal serait un moyen d'éviter un traitement qui effraie ; Mlle Leclerc, 15 mois, est confiée à Deslon par peur de lui voir appliquer des vésicatoires, un substitut aux saignées de santé ; Pierre Félix B. David⁶² va au traitement de Deslon tous les quinze jours pour fortifier sa santé. La Présidente de Bonneuil⁶³ refuse que cette sensation soit attribuée à son imagination ce qui reviendrait à la comparer à une démente : « Qu'à force de nous donner de l'imagination, on passait vouloir nous envoyer aux petites maisons⁶⁴ ». Les malades insistent sur le soulagement rapide procuré par le magnétisme animal.

- 25 Trois vecteurs font converger les malades vers le magnétisme animal. D'abord, la recommandation intra-familiale. Atteinte de dysenterie, Mlle de Saint-Ange⁶⁵ est confiée à Deslon car l'un de ses parents a déjà éprouvé le magnétisme. Ce système de recommandation se retrouve lorsque le malade est un enfant. Fils de l'introducteur des ambassadeurs auprès de Monsieur qui est aussi président de la municipalité de Saint-Germain-en-Laye, Adrien François de Bruno (né en 1771) loge chez son oncle le baron Law de Lauriston, durant son traitement magnétique en 1784. Le jeune garçon, atteint de paralysie depuis ses 11 ans, est soigné par les docteurs régents Michel Bouvard et Antoine Petit et par le chirurgien Louis, sans succès, avant d'être remis aux soins de Deslon à partir de septembre 1782. D'un âge quasi similaire, le fils de Mme de Lauriston reçoit également les soins de Deslon pour une dartre au menton. Accordant sa confiance au docteur Deslon, M. de Rossi accepte de se faire soigner par ses élèves et recommande le magnétisme à sa femme dès le mois de décembre 1783. Celle-ci consent à lui adresser leur fille âgée de 10 ans. À partir de 1784, toute la famille s'en remet à Deslon⁶⁶. De même, Deslon soigne Pierre Jean-Baptiste Gerbier (1725-1788), avocat au parlement de Paris, secrétaire du roi, victime d'un empoisonnement en 1772 auquel s'ajoute un état de fatigue générale. Gerbier suit les conseils de sa fille, Madeleine, épouse du comte de La Saumès qui « s'essaye au magnétisme dès fin août 1782 » après avoir consulté Samuel Auguste Tissot, Anne Charles Lorry et « trois autres fameux médecins⁶⁷ ». Gerbier devient l'ami de Deslon et assiste à son enterrement en 1786⁶⁸. Si la recommandation intra-familiale n'est pas propre au traitement magnétique⁶⁹, elle semble toutefois déterminante pour accéder au nouveau remède.
- 26 Le second vecteur résulte du jeu d'influence des relations sociales. Mme Le Vavas seur⁷⁰ a vu une de ses anciennes amies éprouver les « effets salutaires⁷¹ » du magnétisme : elle y a alors recours pour sa propre fille, Alexandrine Élisabeth Charlotte. Mme de La Perrière, fermière générale, se fait magnétiser sur les conseils d'un ami⁷². Charles Picot, commandeur de Dampierre (né en 1727), capitaine de vaisseau en 1772, puis chef d'escadre en 1784⁷³, souffre depuis plus de deux ans d'une maladie de la vessie qui « a résisté aux remèdes employés par les Gens de l'Art⁷⁴ ». Il précise qu'il ne s'agit pas de la maladie de la pierre⁷⁵ car le traitement de cette affection est du ressort des seuls chirurgiens. « On » lui recommande le « traitement de M. Deslon » et « on » (l'identité de ce « on » n'est pas connue) lui cite le cas de Defargues de La Vaultière⁷⁶ soigné de cette façon pour la même maladie, et reparti à Brest – ce qui laisse penser que quelques malades pouvaient gagner Paris dans le seul but de bénéficier de la nouvelle cure. Dampierre décide de lui écrire et reçoit une réponse le 14 juin 1784, qui le convainc de suivre le traitement de Deslon. Le médecin lui demande une « épreuve du magnétisme animal » pendant deux mois pour « asseoir son opinion sur la maladie⁷⁷ » : est-ce un temps d'observation de la maladie ou du malade pour juger de sa capacité à recevoir le fluide magnétique ? Un moyen de prolonger la relation de soin ? Cette « épreuve » consiste pour le malade à assister aux séances au baquet, à subir les attouchements, frottements, gestes de ceux qui le magnétisent, à assister à des crises. Le malade précise n'en ressentir aucun effet sensible.
- 27 La curiosité suscitée par la recommandation d'un médecin qui a déjà assisté au traitement magnétique est le dernier vecteur conduisant à Deslon. Original, il met en jeu la participation des professionnels de la santé. Mme de Boves se prête au traitement magnétique sur les conseils de son médecin Valin qui a vu deux cures chez la comtesse de Sainte-Suzanne⁷⁸. Les échanges professionnels de cet ordre ne sont pas surprenants

car les médecins pouvaient être plusieurs à s'occuper d'un même patient, à sa demande, en même temps, lors d'une « consultation à plusieurs⁷⁹ ». Deslon cite aussi les noms de médecins et chirurgiens éprouvant à titre personnel la cure magnétique, animés par un dernier espoir de guérison et un intérêt professionnel. Le docteur régent Julien Busson, ancien lecteur et médecin de la duchesse du Maine, premier médecin de la comtesse d'Artois dès 1773, est aussi médecin ordinaire des enfants du comte d'Artois. Âgé de 63 ans, Busson présente un polype au nez jugé incurable. Si Mesmer parvient à faire tomber le polype, Busson meurt quatre mois après, le 7 janvier 1781. Deslon tente d'invalider l'attribution de ce décès à un échec du magnétisme animal, en insistant sur son action positive sur le polype « sans le secours d'opérations chirurgicales⁸⁰ ». Deslon cite d'autres médecins comme Patillon, docteur de la Faculté de Besançon ; Thomas Magnines, Pinorel et Hourry dont les identités n'ont pu être davantage précisées. Certains souhaitent éprouver le remède des mains mêmes de Deslon. Ainsi en est-il pour M. Robert, professeur à l'école royale militaire, après avoir été magnétisé par M. de Jussieu. Les chirurgiens s'intéressent aussi au magnétisme animal, tels Michaud, maître en chirurgie ou Michel-Jacques Durand (1723-1787), chirurgien oculiste du duc d'Orléans, maître en chirurgie à Chartres. Dans le cas du magnétisme animal, la consultation à plusieurs devient le moment de l'affirmation publique d'une autonomie du malade. Capable de faire valoir ses propres choix en matière de thérapeutique en dépit des oppositions de la Faculté, le malade magnétisé se revendique comme un exemple à présenter aux professionnels de la santé et finalement, l'épicentre de la diffusion de la nouvelle cure.

- 28 Grâce aux avantages qu'il paraît présenter, le magnétisme animal ne rebute pas les malades. La vaste gamme de pathologies citées (convulsion, chorée, humeur de gourme, attaque de rhumatisme, goutte, hypocondrie...) montre son caractère de remède universel. De plus, il provoque peu de douleur. Si les témoignages recueillis par Deslon sont véritablement fidèles à la réalité, dans la moitié des cas, l'application du magnétisme animal n'est même pas ressentie par le malade. Enfin, c'est un remède plaisant et recherché car la cure magnétique ne réduit pas à un état de faiblesse ou de langueur et n'est pas source d'isolement. Bien au contraire, Deslon magnétise chez la comtesse Falcoz de La Blache au vu et au su de tous. Mme Dupont Cannet assiste à ses séances ce qui la persuade de faire magnétiser sa fille de 5 ans. Là, le traitement se mue en divertissement mondain assuré par le médecin à la mode.
- 29 La présence de malades qui ont une expérience dans les colonies et sont peut-être plus familiers avec d'autres formes de soins et remèdes – du fait, par exemple, de l'absence d'espèces de plantes ou de matières minérales courantes dans la pharmacopée française – est à mentionner. Bruno, né à Chandernagor dans les Indes orientales, est introducteur des ambassadeurs près de Monsieur. Mme Law de Lauriston est l'épouse de Jean Law de Lauriston qui fit carrière d'officier et d'administrateur colonial aux Indes où il devint conseiller au conseil supérieur de Pondichéry en 1752, commandant général des établissements français aux Indes Orientales, puis gouverneur de Pondichéry et de l'Inde française (1764-1777). Il revint en France en 1777. Mme de La Mardelle⁸¹ et sa fille sont des créoles de Saint-Domingue.
- 30 Les patients de Deslon, « les habitués du baquet »⁸², sont non seulement des malades convaincus de l'efficacité du magnétisme animal pour l'avoir eux-mêmes éprouvés, mais également des intermédiaires dans le processus de diffusion de la nouvelle cure, d'abord dans leurs espaces familiaux et amicaux, puis dans la sphère publique. Pour ne

pas voir le débat médical confisqué par les puissantes institutions et compagnies médicales (Faculté de médecine, Académie des Sciences, Société royale de Médecine), les malades s'approprient leurs moyens d'actions auprès du public : la diffusion de factums judiciaires ; dans une moindre mesure, de textes polémiques, pamphlets, libelles, pastiches de forme dramatique auxquels les journaux offrent un espace de résonance. Par exemple, le comte de Montlosier, installé à Clermont, dont les amis sont en relation avec Deslon, reçoit de Paris des ouvrages et des comptes-rendus de journaux sur le magnétisme animal⁸³. En provoquant l'intervention publique des malades, l'affaire du magnétisme animal contribue à les ériger en public, c'est-à-dire en un groupe actif composé de non-professionnels de la santé (malades ou non) faisant connaître leur avis sur une question médicale. Dès lors, le débat médical n'est plus restreint au public habituel auquel s'adresse la Faculté de médecine de Paris lors de conflits qui l'opposent à l'un de ses membres dissidents (par exemple lors de l'affaire Guilbert de Préval en 1772⁸⁴) qu'elle ne définit jamais explicitement, mais dont les *Mémoires, factums et décrets* révèlent la composition : l'ensemble des malades ayant recours aux docteurs régents et les étudiants en médecine (soit les membres présents et futurs de la corporation). Le magnétisme animal conduit les professionnels de la médecine à entendre, à prendre en compte et à répondre à la parole des profanes, adeptes convaincus du magnétisme animal. De sorte qu'il s'agit de dépasser les cadres traditionnels d'un débat entre la Faculté de médecine, ses membres (les docteurs régents) et leurs clients, orienté vers la recherche du consensus et la défense de l'intérêt corporatif. La querelle du magnétisme animal oblige la Faculté à considérer l'intérêt général, à s'adresser à un public qui n'est plus seulement « son » public, mais une « communauté de citoyens consommateurs »⁸⁵ de services médicaux, à se positionner dans un espace public⁸⁶ où coexistent et circulent des opinions divergentes aux siennes défiant son autorité et son organisation corporative.

Défendre publiquement le magnétisme animal

Une prise de parole audible et autonome

- 31 Comme l'indique Céline Pauthier, les patients ne sont pas poursuivis pour la pratique du magnétisme animal car aucun ne souhaite en faire une théorie médicale⁸⁷. Ainsi, le marquis Jacques Louis de Tissart de Rouvre peut organiser en juin 1784 un traitement magnétique à Beaubourg-en Brie (à six lieues de Paris) sous des arbres magnétisés⁸⁸. Ces actions sont relayées par la diffusion de textes qui, en plus d'offrir les descriptions d'expériences personnelles de traitements par le magnétisme animal, constituent de véritables plaidoyers en faveur de Deslon. Deux publications retiennent l'attention par le statut socio-professionnel de leurs auteurs. La première est de Charles Marie Fontette de Sommerey, militaire aux colonies⁸⁹. La seconde de Louis Caultet de Veumorel, médecin de Monsieur et ancien élève de Deslon.
- 32 Charles Marie Fontette de Sommerey (1745-1794) sert en 1779 à Saint-Domingue dans l'escadron de chasseurs des régiments de dragons de Condé et de Belzunce, puis comme aide-major du corps des troupes aux ordres du comte d'Estaing. De retour à Paris, il est attaché comme capitaine des dragons à la suite du régiment d'Artois. Blessé, Fontette de Sommerey souffre d'importantes douleurs, en particulier au cou. Il consulte Mesmer en 1781, puis se fait soigner par Deslon entre septembre 1783 et juin 1784 et affirme

être soulagé sans être complètement guéri. Légitime à parler du magnétisme car il fréquente le traitement depuis 1781, Fontette de Sommary publie en 1784 une *Lettre à Monsieur D'Esilon*. Il y souligne les atouts du magnétisme animal par rapport aux anciennes pratiques. Tandis qu'à propos d'un même patient, les avis des médecins divergent souvent, Mesmer et Deslon, qui le voient séparément, posent un diagnostic identique. Fontette de Sommary répond aux attaques sur l'usage de la crème de tartre pour soutenir l'action du fluide magnétique, émises par les opposants au magnétisme. Lui-même n'a pris aucun remède, « nul crème de tartre, ni aucun remède quelconque⁹⁰ ». Dans ses *Observations sur le livre de M. Thouret intitulé Recherches et doutes sur le magnétisme animal* parues à Bruxelles en 1784, l'auteur anonyme précise que la crème de tartre est un « acide extrêmement léger [qui convient selon Mesmer] à presque toutes les maladies⁹¹ ». Quant aux autres remèdes, Mesmer est « déterminé par des principes sûrs à les appliquer avec une retenue et [une] justesse bien rares dans la médecine⁹² ». De sorte que le succès de la cure ne peut être attribué qu'au seul magnétisme animal.

- 33 La *Lettre à Monsieur D'Esilon* est aussi écrite en réaction à la radiation de Deslon du *Catalogue des docteurs régents*, sanction lue comme une condamnation des pratiques professionnelles du médecin et son assimilation aux « charlatans » à une atteinte profonde à sa réputation⁹³. Fontette de Sommary engage Deslon à publier sans réserve le secret du magnétisme animal⁹⁴ pour des raisons morales et professionnelles et pour se défendre face à la Faculté. Deslon pourrait facilement se libérer des attaques sur l'exploitation à des fins lucratives du magnétisme animal. En effet, il donne gratuitement des cours aux médecins bien qu'il pourrait exiger 25 louis par élève soit 500 livres (l'équivalent de 200 visites à des clients aisés⁹⁵). Sachant que Fontette de Sommary estime son nombre d'élèves à 150, le docteur régent pourrait donc obtenir quasi immédiatement 75 000 livres – soit trois charges de médecin ordinaire du roi.
- 34 À l'origine d'une stratégie de défense du docteur régent où s'entrecroisent un discours de justification professionnelle et d'affirmation de sa probité, Fontette de Sommary présente un programme de publications qui reprend la technique suivie par le gouvernement et les savants pour diffuser leurs conseils en matière de secours sanitaires. La prudence des médecins envers le magnétisme animal s'explique par leur crainte de compromettre leur état et de bouleverser l'ordre social dans lequel ils s'inscrivent. Vigilant à la succession dans laquelle les textes seront publiés et au lectorat auquel il s'adresse, Fontette de Sommary indique débiter par l'envoi d'un *Traité très élémentaire ou Catéchisme magnétique* (sur l'exemple du *Traité du Gouvernement contre les Asphyxies*⁹⁶) au gouvernement, ce qui lui donnera un vernis de respectabilité et vaudra instance de validation. Ensuite, des raisonnements et des théories seront publiés à destination des malades et des hommes du monde mus par l'« amour de la vie et le besoin de santé⁹⁷ ». Fontette de Sommary opère une hiérarchisation du public à convaincre. Il accorde plus d'importance au public qu'aux commissaires chargés de l'examen du traitement. C'est auprès d'un public dont il postule une autonomie dans ses choix médicaux, composé des malades curieux de savoir comment Deslon les a guéris (et peut les guérir), de potentiels clients, de tous les professionnels de la santé, qu'il faut justifier la méthode, ce que facilite sa diffusion et sa circulation via l'imprimerie. L'enjeu est de convaincre les profanes, malades et susceptibles de le devenir, les professionnels de la santé légitimes à recommander le magnétisme animal et à le détacher de tout soupçon de pratique illégale ou dangereuse de la médecine. Ainsi, avec Fontette de Sommary s'opère un basculement d'une défense du magnétisme

animale motivée par des intérêts financiers à un plaidoyer désintéressé émis par un public de profanes adeptes convaincus et peu attachés aux institutions savantes parisiennes. En endossant la parole de son client, Fontette de Sommary tend à extraire le magnétisme des canons de la polémique médicale, à transformer un débat d'experts en cause publique, procédé relativement systémique à la fin de l'Ancien Régime⁹⁸.

- 35 Médecin lui-même, Louis Caillet de Veumorel⁹⁹ nous offre le point de vue d'un professionnel non membre de la Faculté de médecine de Paris, favorable au magnétisme animal. Intéressé par les innovations scientifiques, il construit avec Quinquet, maître en pharmacie, la machine électrique à frottement d'Edward Naire pour guérir plusieurs maladies et donne la traduction de son ouvrage¹⁰⁰. En 1785, Caillet de Veumorel publie les *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses Élèves*, ouvrage in-24° de 172 pages qui se trouve chez Quinquet. Caillet de Veumorel affirme d'abord écrire pour aider les médecins à se forger une opinion car, si ceux-ci se détournent des cours de Mesmer ou Deslon sur le magnétisme, c'est à cause du caractère chronophage de cette activité empiétant sur leur temps d'exercice privé de la médecine¹⁰¹ et dont ils ne sont pas sûrs de pouvoir tirer un réel bénéfice immédiat dans leur pratique. Entre 1707 et 1789, la pratique privée de la médecine – consultations aux domiciles des malades et visites des patients se déplaçant chez leurs médecins – par les docteurs régents génère, en moyenne, 5 600 livres par an, à comparer aux 7 000 livres qu'ils pourraient espérer atteindre en assumant le rythme de dix consultations et visites par jour, au prix unitaire de 2 livres¹⁰², ce qui révèle une forte occupation. Conscient de l'impossibilité de conjuguer une intense pratique médicale et un temps long d'initiation et de perfectionnement à la pratique du magnétisme animal, Caillet de Veumorel souhaite que son ouvrage soit le socle d'un espace d'échanges et de réflexions pour tous ceux qui s'intéressent et s'occupent du magnétisme. Pour cela, il propose une série d'aphorismes. Les médecins sont familiers de ce type d'énoncé (les premières années de formation à la Faculté sont notamment consacrées à l'étude des *Aphorismes* d'Hippocrate, ouvrage souvent présent dans leurs bibliothèques professionnelles¹⁰³) dont la concision facilite la mémorisation. Numérotés et répartis en onze catégories¹⁰⁴ (voir fig. n° 3), aisément repérables dans l'ouvrage, présentés aussi sous la forme d'une brève analyse de synthèse (d'en moyenne une ligne et demie)¹⁰⁵, ces 344 brèves affirmations feront l'objet de commentaires de la part des lecteurs dans une suite de récits d'expérience et de réflexions que Caillet de Veumorel entend publier¹⁰⁶. Afin d'encourager et soutenir la participation des lecteurs, les envois seront port-franc et l'anonymat garanti sur demande¹⁰⁷.

Fig. n° 3 : Classement thématique des aphorismes de Mesmer selon Louis Caillet de Veumorel

Nombre d'aphorismes	Cadre de classement
80	Principes généraux du magnétisme
53	Description des liens physiques entre les corps
69	Sensations des hommes
15	Liens entre la maladie et le magnétisme

19	éducation des hommes (rapport entre les hommes et l'harmonie universelle du monde ; manière dont l'homme participe à la société)
108 dont :	Théorie des procédés magnétiques dont :
05	- propos introductif (non réunis dans une sous-catégorie, mais formant un ensemble à part)
44	-observations sur les maladies nerveuses
24	-procédés du magnétisme animal
24	-notions du traitement magnétique
11	-des crises

- 36 Caullet de Veumorel souhaite créer un espace de dialogue, un « recueil d'opinions » entre « philosophes ». Il s'adresse à un public restreint : celui des professionnels de la médecine, en dehors de toutes considérations d'appartenance corporative. En proposant des aphorismes, Caullet de Veumorel définit le magnétisme animal et propose un ensemble de règles sur son application. En fait, il s'agit d'une édition non autorisée des leçons de Mesmer¹⁰⁸. Largement diffusés et réédités, les *Aphorismes* de Caullet de Veumorel sont aussi traduits en allemand. Dans un premier temps, Mesmer adresse une lettre de protestation au *Journal de Paris* contre cet ouvrage publié à son insu. Il tente de minimiser l'importance de cette publication, « un brouillon informe » qu'il réduit à l'assemblage des « débris de quelques notes » qu'il avait consignées pour le guider dans ses leçons¹⁰⁹ et en souligner la dangerosité. Sa pensée y est dénaturée par des inexactitudes et des omissions. Si Caullet de Veumorel lui répond¹¹⁰ dans le même organe de presse – les notes seraient extraites d'un cahier d'un de ses élèves et auraient donc été dictées par Mesmer –, la querelle s'arrête là. Dans un second temps, Mesmer se résigne et autorise ses élèves à enseigner gratuitement sa doctrine¹¹¹.
- 37 Ainsi, les contours d'un public sensible aux questions médicales se construisent en fonction des objectifs des auteurs et de leur appartenance ou non aux professions de santé. D'une part, pour Fontette de Sommary, le débat sur le magnétisme animal est une question publique qui appartient aussi bien aux profanes qu'aux professionnels de la santé. D'autre part, pour Caullet de Veumorel, il concerne d'abord les professionnels de la médecine, « public instruit [...] capable de le juger¹¹² » afin de le proposer à ses malades. Déjà en 1784, le médecin François A. Doppet adopte la même posture que Caullet de Veumorel, motivé par l'utilité du secret de Mesmer pour « l'humanité » et la volonté de préserver le public du « charlatanisme »¹¹³. De sorte que la question du magnétisme animal est portée dans un espace de discussion qui n'est plus dominé par la seule Faculté de médecine, où les malades, à titre personnel ou collectif, deviennent un acteur à part entière et s'expriment sur ce qu'ils estiment être le bon exercice de la médecine et sur le pouvoir de la Faculté sur ses membres. Dès l'automne 1784, la Faculté s'inquiète de la parution de nombreux pamphlets et pièces de théâtre¹¹⁴ par les défenseurs du magnétisme à tel point qu'elle demande au Directeur de la Librairie, M. de Villedeuil, de les censurer¹¹⁵.

Un plaidoyer contre le despotisme de la Faculté

- 38 D'affaire interne de la Faculté, le magnétisme animal devient un objet débattu dans l'espace public où il est porté par les malades et par les médecins sanctionnés par la Faculté. Après son refus de signer le décret de la Faculté du 28 août 1784, Charles Louis Varnier (1729-1815) est radié du *Catalogue des docteurs régents*. Pour la Faculté, la faute du docteur est de pratiquer le magnétisme en public, avec des médecins « illégaux¹¹⁶ », et d'être parjure du serment prêté à chaque obtention de grade en vertu de l'article 77 des *Statuts de la Faculté* de 1751. Selon Varnier, la Faculté fait acte de « despotisme¹¹⁷ » en interdisant aux docteurs de se forger leur propre opinion. Il fait établir un mémoire à consulter¹¹⁸ par l'avocat Jean-François Fournel (1745-1820), membre de la Société de l'Harmonie universelle depuis mai 1785 où il a pu le rencontrer¹¹⁹. L'argumentation ne vise pas à défendre le magnétisme animal, mais à dénoncer un abus de droit. Varnier fait appel au public¹²⁰, défini comme une entité capable de juger des questions médicales et de l'exercice du pouvoir disciplinaire d'un corps sur ses membres. Si la romancière Sophie Risteau (1770-1807), épouse de Jean-Paul-Marie Cottin (1763-1793), témoigne, dans une lettre adressée à sa cousine Julie Vénès le 6 décembre 1788, du maintien de sa confiance en Varnier, « héros et martyr du magnétisme¹²¹ », les effets de la prise de position de Varnier sur sa clientèle sont peu documentés.
- 39 Outre ce mémoire, Fournel produit deux textes successifs où transparaissent son engagement dans la défense du magnétisme animal et sa volonté de s'exprimer au nom des malades. Ici s'opère une rupture dans la forme d'écriture avec des textes, à l'appui d'une procédure devant les tribunaux, où le seul public est présenté comme un collectif agissant. En effet, Fournel sert une cause à laquelle il adhère en son nom et affiche son soutien personnel et public à la défense du magnétisme animal. En somme, il devient une sorte de porte-parole des partisans du nouveau remède et propose un nouveau mode de participation publique¹²² dans un débat relatif à la cure thérapeutique. Pour cela, il convoque un double registre : celui de la parodie qui lui permet de tourner en dérision les décisions de la Faculté, de mettre en lumière ce qu'il assimile à une faiblesse argumentative ; et celui du droit, moyen de signifier l'attitude responsable des malades face une question de santé.
- 40 Dans sa parodie en dix-huit articles du décret de la Faculté de 1784 contre le magnétisme animal¹²³, Fournel dénonce l'archaïsme de la Faculté : ses rapports avec un « appareil imposant¹²⁴ », ses contradictions et omissions, son manque de méthode sur l'examen du magnétisme. Dans une sorte d'inversion des rôles, l'attitude de la Faculté est peinte comme similaire à celle des « charlatans » – encourager la publication de brochures et de comédies injurieuses, la corruption des journalistes¹²⁵, la censure des ouvrages favorables au magnétisme¹²⁶, le musèlement de la parole des chirurgiens et garde-malades qui ont vu les erreurs des docteurs régents. Fournel démontre l'irrationnalité de sa défense : le magnétisme est considéré à la fois comme une chimère et comme un moyen dangereux capable de tuer¹²⁷. La simultanéité de ces caractères pourtant incompatibles en révèle l'impossibilité et l'irrationnalité.
- 41 Avec ses *Remontrances des malades aux médecins de la Faculté de Paris* publiées en 1785, Fournel va encore plus loin en mettant en scène l'opposition des malades au décret de la Faculté sur le magnétisme. Fournel emprunte la forme des écrits officiels des parlementaires lorsqu'ils refusent d'enregistrer un acte législatif. Ces derniers, comme l'indique Robert Darnton, entretiennent « d'excellentes relations avec le

mesmérisme¹²⁸ ». Par exemple, l'avocat général au parlement de Grenoble, Joseph Michel Antoine Servan, est l'auteur de plusieurs textes de défense du magnétisme animal¹²⁹, en plus de lettres où s'exprime sa confiance envers le magnétisme animal¹³⁰. Avocat au parlement de Paris, Adrien Duport est vice-président de la Société de l'Harmonie universelle avec le marquis de Chastellux¹³¹. Les mesmériens, qui avaient fait appel auprès du parlement de Paris¹³² du rapport de l'Académie des Sciences, obtinrent l'annulation des conclusions de ce rapport basé sur les seules cures de Deslon : les pratiques magnétiques ne purent être interdites sur cette base.

- 42 En mimant la procédure d'opposition du Parlement de Paris, seule autorité qui peut s'exercer sur la Faculté dont elle a renouvelé l'homologation des *Statuts* en 1751, Fournel constitue les malades en un groupe cohérent, légitime à exprimer son point de vue sur la Faculté, à surveiller ses actions. Le terme de « remontrance » confère un nouveau pouvoir aux malades qui, à l'image du Parlement, enregistrent les décrets, les valident et imposent leur application et leur respect à tous. Mais la remontrance est aussi un acte de résistance des parlements. Jusqu'à présent, les malades ne disposent d'aucun moyen d'action contre la Faculté en tant que corps. Ils ne peuvent qu'exercer une pression économique sur un médecin à titre individuel en refusant de s'en remettre à ses soins, le privant alors d'honoraires et portant atteinte à sa réputation. Par la diversité des registres d'écriture mobilisés (un *Mémoire* qui relève du judiciaire, des *Remontrances* qui l'imite et le glose), Fournel se situe d'abord dans la sphère du droit – autour de la question de la radiation des opposants au décret de la Faculté –, puis dans la sphère de l'écriture juridique en mobilisant la figure d'un droit des malades qui ne donne pas lieu à une procédure judiciaire. Plus qu'une arme rhétorique servant la cause du docteur Varnier, l'érection des malades en collectif permet à Fournel de les placer au même niveau que la Faculté. Bien que les deux parties manient les mêmes langages et procédés rhétoriques, l'inégalité demeure quant aux procédés judiciaires. Les malades ne peuvent agir collectivement en justice contre la Faculté. Toutefois, véritable voix revendiquée des malades, Fournel se présente comme le défenseur de leurs droits et confère une dimension publique estimée nécessaire à cette affaire trop importante pour être en quelque sorte confisquée par la Faculté et bornée au rang de conflit interne à la corporation. Fournel participe à la publicisation et la circulation de l'affaire dans l'espace public.
- 43 Fournel résume le débat à une alternative. Soit le magnétisme animal, procédé simple qui permet de rétablir la santé, doit être accepté du gouvernement et du public. Soit le magnétisme est un faux principe (donc non scientifique), une chimère (donc un mensonge et un moyen d'abuser le public, de compromettre sa santé, un procédé de « charlatans »), et c'est la position de la Faculté qui l'emporte. Fournel confère au public un rôle actif dans la découverte de la vérité. Tel un juge impartial, le public doit s'informer des idées de chaque partie, se méfier des intrigues, asseoir son jugement sur des raisonnements et discussions. Fournel s'emploie à démontrer la fausseté du jugement de la Faculté, qualifié de précipité, partial et incohérent. Deslon est rayé du *Catalogue des docteurs régents* le 4 septembre 1784¹³³, avant même que la Faculté se soit instruite du nouveau procédé. La Faculté ne chercherait qu'à défendre sa propre doctrine et refuserait de revenir sur sa première décision. Selon Fournel, les rapports de la Faculté sont des « mémoires [déguisés] d'avocats¹³⁴ » produits par des parties intéressées pour lancer et entretenir un débat public¹³⁵. Il souligne la césure entre les malades pour lesquels les enjeux du débat sont réels – retrouver un état de santé – et une Faculté qui n'ambitionnerait que de défendre ses intérêts corporatifs au détriment

de ceux des malades. Aux libelles, pamphlets, pièces de théâtres de la Faculté, qualifiés d'« effervescences » qui rejette le lecteur dans le domaine de l'illusion, de la fiction, de la tromperie, de l'omission, Fournel oppose la profondeur d'un débat qui invite à la gravité : « savoir si une découverte qui serait sans contredit précieuse à l'humanité, a été ou n'a pas été faite¹³⁶ » en s'appuyant sur une méthode. Paradoxalement, le seul ouvrage trouvant grâce aux yeux de Fournel est les *Recherches et doutes sur le magnétisme animal* (1784) du docteur régent Michel Augustin Thouret. Bien que farouche opposant au magnétisme animal, Thouret y rappelle l'ancienneté du procédé et les causes de sa non diffusion. Même si le remède n'est pas jugé dangereux, pour Thouret, « il faut que [les découvertes] naissent dans un temps convenable pour réussir¹³⁷ ». En conséquence, le public de non-professionnels de la santé a le sentiment de vivre un moment particulier : reconnu, le magnétisme remettrait en question la doctrine médicale défendue par la Faculté depuis sa création.

- 44 Fournel établit la liberté de pratiquer la médecine (absence de nécessité d'appartenir au corps de la Faculté) et remet en cause l'existence de la profession médicale. Si chaque individu possède un fluide magnétique, le monopole d'exercice de la médecine de la Faculté ne se justifie plus, ainsi que la hiérarchie du droit de soigner. Le magnétisme animal permet de dépasser les divisions de la société d'ordres car il n'exige pas de condition particulière chez celui qui la pratique, de formation ou d'instrument spécifique. En réunissant des individus divers, des hommes, des femmes, des pauvres, des bourgeois, des nobles et en opérant un brouillage des comportements¹³⁸, le magnétisme animal entraîne un éclatement de l'ordre traditionnel. La séance magnétique est une expérience de sociabilité, sinon de solidarité. Le magnétisme est une remise en cause de l'ordre mis en place par l'État puisqu'il menace le corporatisme (opposition à la Faculté et à la Société royale de Médecine), le monde scientifique et le régime politique en place¹³⁹. Le magnétisme est un facteur de trouble à l'ordre public par son prétendu caractère subversif (mise en danger des bonnes mœurs) et, surtout, par le fait qu'il échapperait à tout contrôle en ébranlant les corps, en se jouant des esprits et de l'ordre établi¹⁴⁰.
- 45 Somme toute, le débat sur le magnétisme animal est le moment d'une publicisation d'un débat médical entre professionnels de la médecine qui d'affaire interne de la Faculté se mue dès 1784 en débat public sur la pratique de la médecine. Mesmer s'était chargé de diffuser – et non de discuter – le magnétisme animal en sollicitant la reine dans une lettre rendue publique en 1781 et en utilisant dès 1783 les colonnes du *Journal de Paris*, premier quotidien français¹⁴¹. En 1784, émerge un public qui n'est plus celui défini par la Faculté de Paris comme l'ensemble des malades dépendant des docteurs régents et des futurs médecins – un public passif –, mais un public composite, doté d'agentivité, de profanes, malades, hommes du monde et de professionnels de la santé indépendamment d'une appartenance corporative à la Faculté. Reconnu capable de choisir son traitement de manière autonome, d'émettre un avis sur celui-ci, ce nouveau public est un acteur à part entière du débat médical. À partir de 1785, une fusion des publics tend à s'effectuer : la validation d'un nouveau remède interne¹⁴² est autant l'affaire d'experts (validation scientifique) que de profanes (qui vont recevoir le remède). Le malade ne peut être la référence exclusive car il juge le traitement à l'aune de son estimation personnelle (un degré de satisfaction) d'un « gain de santé », de bien-être, de soulagement, de guérison, donc de critères subjectifs. En valorisant cette attitude, les docteurs régents Deslon et Varnier espèrent répondre aux besoins d'une clientèle nombreuse et se trouver des partisans prêts à prendre leur défense face au

corps qu'est la Faculté. Mobilisant un discours protéiforme, du récit personnel au certificat de suivi d'une cure magnétique et au texte imitant les normes législatives, le public tend à participer au débat et à comparer l'attitude de la Faculté à ce qu'elle dénonce, à savoir le charlatanisme. Le public devient un élément externe à la Faculté avec lequel il lui faut composer. L'intérêt général cherche à s'imposer face à l'intérêt corporatif.

- 46 Cependant, les effets de l'action de ce nouveau public sont limités par l'intervention du roi qui mandate des commissions pour enquêter sur le magnétisme animal. Composées de membres des trois institutions savantes parisiennes du fait de l'ambivalence du magnétisme animal à la fois doctrine et thérapeutique, leur objet est de se réapproprier les processus de validation des nouveaux savoirs et thérapeutiques à l'exclusion du public des amateurs, des non-professionnels. Les discours de dénonciation du magnétisme animal s'articulent autour de trois critères : l'inefficacité des cures, la faiblesse théorique de la doctrine, la condamnation des méthodes de « charlatan » employées par Mesmer. Ils se veulent une mise en garde du public. Les docteurs régents « orthodoxes » font de leurs ouvrages des véhicules officiels de la bonne doctrine et le moyen de rappeler leur rôle d'experts en matière médicale. Néanmoins, l'opposition des profanes continue à se manifester dans le quotidien des pratiques médicales personnelles, mais aussi dans l'élargissement d'un public qui, n'étant plus circonscrit au périmètre d'action des corps et communautés, prend en charge la défense du magnétisme animal. Situé hors de la corporation, ce nouveau public autonome et agissant par des prises de position visibles montre que la seule défense de l'intérêt du corps est devenue insuffisante pour assurer la permanence et la cohésion de la Faculté de médecine de Paris.

NOTES

1. « Lettre de M. le vicomte Duhamel, lieutenant de maire de la ville de Bordeaux, à M. Archbold, docteur en médecine », datée de Bordeaux du 30 novembre 1784, *Recueil d'observations et de faits relatifs au magnétisme animal, présenté à l'auteur de cette découverte et publiés par la société de Guyenne*, Paris, Chez les Marchands de nouveautés, 1785, p. 41.

2. Alexandre KLEIN, « Solidarité, agentivité, autorité. Un siècle de tentatives d'autonomisation des patients.es en France (1918-2009) », *Dialogue*, numéro spécial *Patients, partenaires, patients experts. Quels dispositifs de participation en santé ?*, n° 61, 2022, p. 6.

3. Robert DARNTON, *Mesmerism and the End of the Enlightenment in France*, Cambridge, Harvard UP, 1968. Bruno BELHOSTE, Nicole EDELMAN (dir.), *Mesmer et mesmérismes. Le magnétisme animal en contexte*, Paris, Omniscience, 2015. David ARMANDO, Bruno BELHOSTE (dir.), *Annales historiques de la Révolution française. Le mesmérisme et la Révolution française*, n° 391, 2018.

4. Base prosopographique disponible en ligne : <https://harmoniauniversalis.univ-paris1.fr/#/>

5. Henri F. ELLENBERGER, *À la découverte de l'inconscient. Histoire de la psychiatrie dynamique*, Villeurbanne, SIMEP, 1974. Jean-Pierre PETER, « Un intermédiaire mal perçu : Franz Anton Mesmer (1734-1825), médecin trop guérisseur, guérisseur trop médecin », dans *Les intermédiaires*

culturels. *Actes du colloque du Centre méridional d'histoire sociale des mentalités et des cultures, 1978*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1981, p. 141-153.

6. Roland MORTIER, « Le marquis de Puységur et le 'sommambulisme magnétique' », dans Ernst Léonardy (dir.), *Traces du mesmérisme dans les littératures européennes du XIX^e siècle*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 2001, p. 57-66.

7. Sur les « charlatans », voir Roy PORTER, *Quacks, Fakers and Charlatans in English Medicine*, Stroud, Tempus, 2000, p. 16-30 ; Céline PAUTHIER, *L'exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, Glyphe & Biotem, 2001.

8. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières. Les docteurs régents de la Faculté de médecine en l'Université de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2022, p. 181-189.

9. Roy PORTER, « The Patient's View : Doing Medical History from below », *Theory and Society*, vol. XIV, n° 2, 1985, p. 175-198.

10. Séverine PILLOUD, *Les mots du corps. Expérience de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du XVIII^e siècle : Samuel Auguste Tissot*, Genève, BHMS, 2013.

11. Philip RIEDER, *La figure du patient au XVIII^e siècle*, Genève, Droz, 2010.

12. Ce sont des propos de patients retenus par Deslon, ce qui laisse de côté de potentiels mécontentements.

13. Simon MIALLE, *Exposé par Ordre Alphabétique des Cures opérées en France par le Magnétisme Animal, depuis Mesmer jusqu'à nos Jours*, Paris, G. Dentu, 1826.

14. Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Ms 3 698, « Le grand secret dévoilé. Procédé de M. Deslon pour magnétiser ».

15. Charles DESLON, *Observations sur le magnétisme animal*, Paris, Didot le jeune, 1780, p. 10.

16. Jean de La Bordère est un proche du docteur régent Joseph Lieutaud. Ce dernier le choisit pour le suppléer comme médecin du comte d'Artois en survivance lorsqu'il devient médecin du roi en 1774. Médecin ordinaire en charge de 1775 à 1786, Jean de La Bordère est le premier médecin en survivance du comte d'Artois de 1775 à 1780, puis en charge de 1780 à 1788.

17. Archives nationales (AN dans la suite), MC/ET/XVIII/771, *Vente de charge en survivance de médecin ordinaire du comte d'Artois de Jean de La Bordère à Charles Nicolas Deslon, 2 septembre 1775*.

18. Charles DESLON, *Observations...*, *op. cit.*, p. 16-22.

19. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 346-347, 566-567.

20. Bruno BELHOSTE, « Mesmer et la diffusion du magnétisme animal à Paris (1778-1803) », dans Bruno Belhoste, Nicole Edelman (dir.), *Mesmer et mesmérismes...*, *op. cit.*, p. 27-54.

21. David GENTILCORE, *Medical Charlatanism in Early Modern Italy*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

22. Charles Deslon cité dans Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 356.

23. Au contraire, en 1783, les clients qui répondent au plan de souscription lancé par l'avocat Nicolas Bergasse et le banquier Guillaume Kormann, s'engagent à verser 100 louis pour une action. En contrepartie, Mesmer doit leur enseigner sa doctrine.

24. Charles Deslon possède les *Instructions importantes au peuple sur les maladies chroniques pour servir de suite à l'Avis au Peuple de M. Tissot, sur les maladies aiguës*, du docteur Philippe FERMIN (Desaint, première édition 1768).

25. Deslon conserve la *Médecine statique ou science de la transpiration* du médecin anatomiste Sanctorius (1561-1636), peut-être la traduction du docteur Lebreton de la Faculté de Paris, de 1726. L'ouvrage porte sur la manière de peser la transpiration cutanée.

26. David ARMANDO, Bruno BELHOSTE, « Le mesmérisme entre la fin de l'Ancien Régime et la Révolution : dynamiques sociales et enjeux politiques », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 391, 2018, p. 16. Bruno BELHOSTE, « Mesmer et la diffusion du magnétisme animal à Paris (1778-1803) », dans Bruno Belhoste, Nicole Edelman (dir.), *Mesmer et mesmérismes...*, *op. cit.*, p. 53-53.

27. Yves POULIQUEN, *Cabanis un idéologue. De Mirabeau à Bonaparte*, Paris, O. Jacob, 2013, p. 30-31.
28. Philippe PINEL, « Lettre à René Louiche Desfontaines, 27 novembre 1784 », cité dans Casimir PINEL, *Les Lettres de Pinel*, Paris, Masson, 1859, p. 45.
29. Laurence BROCKLISS, Colin JONES, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 2004 [1997], p. 795-796.
30. Jean-Luc CHAPPEY, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, 2002, p. 147. Elizabeth A. WILLIAMS, *A Cultural History of Medical Vitalism in Enlightenment Montpellier*, Aldershot, Ashgate, 2003, p. 305-320.
31. Hélène BERLAN, *Faire sa médecine au XVIII^e siècle. Recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains (1707-1789)*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013, p. 414-415.
32. Deslon et Bacher seraient des amis d'enfance. Voir Général Baron THIÉBAULT, *Mémoires du général Baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille Mlle Claire Thiébault*, Paris, Plon, 1893, t. 1 « 1769-1795 », p. 102. Bacher aurait été reçu docteur de la faculté de médecine de Besançon en 1764. Il est docteur régent de la faculté de médecine de Paris dès 1773.
33. Joseph-François CARRÈRE, *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*, Paris, Ruault, 1776, t. 1, articles « Bacher (Georges Frédéric) » et « Bacher (Alexandre Philippe) », p. 270-272.
34. *Recueil des observations faites dans les hôpitaux militaires*, Paris, Imp. Royale, 1772.
35. Michel GILOT, article « Bacher », dans Jean Sgard (dir.), *Édition électronique revue, corrigée et augmentée du Dictionnaires des journalistes (1600-1789)*. En ligne : <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/024-alexandre-bacher>
36. Charles DESLON, *Observations...*, op. cit., p. 5.
37. AN, MC/ET/LXXXIII/634, *Inventaire après décès de Charles Deslon*, 9 septembre 1786.
38. Impropres au service, destinés à être vendus aux équarisseurs, ces animaux sont d'un prix modique.
39. Malik MELLAH, «
40. Général Baron THIÉBAULT, *Mémoires...*, op. cit., p. 92-93.
41. Augustin Joseph L. Ph. de Rossi (né en 1749) est marié en 1778 à Adelaïde Marie F. de Malon (fille d'un cheval-léger de la garde ordinaire du roi, née vers 1761). Intéressé dans les affaires du roi, il est membre de la loge des Neuf Sœurs en 1788-1789. AN, T//341, *Papiers de Rossi, émigré*.
42. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, op. cit., p. 443, 541.
43. Jacques Aimée de BOURZEIS, *Observation très-importante sur les effets du magnétisme animal*, Paris, P. Fr. Gueffier, 1783, p. 4.
44. Par exemple, Nicolas Andry puis son gendre Charles Dionis avec la famille Contugi, pour l'orviétan à partir de 1740.
45. Colin JONES, « The Great Chain of Buying : Medical Advertisement, the Bourgeois Public Sphere and the Origins of the French Revolution », *American Historical Review*, n° 101-1, 1996, p. 13-40.
46. AN, MC/ET/LXXXIII/634, *Inventaire après décès de Charles Deslon*, 9 septembre 1786.
47. AN, MC/ET/CXVII/914, *Dépôt de convention entre M. Mesmer, M. Bienaimé et M. Quévremont*, 24 mars 1784. Document déjà signalé par David ARMANDO, « L'Armonia discorde. Sviluppo e dinamica del movimento mesmerista alla fine dell'Antico regime », *Rivista storica italiana*, vol. CXXXI, n° 3, 2019, p. 857.
48. Luc THIÉRY, *Le Voyageur à Paris. Extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, seconde partie, Paris, Hardouin et Gattey, 1788, p. 86.
49. Franz MESMER, *Précis historique...*, op. cit., p. 129.
50. Ulrike KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers. Police, magie et escroquerie à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012, p. 3.

51. *Supplément aux deux Rapports de MM. Les Commissaires de l'Académie et de la Faculté de Médecine, et de la Société Royale de Médecine*, Paris, Gueffier, 1784.
52. Bruno BELHOSTE, « La condamnation du mesmérisme revisitée », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 39, 2021, p. 187-214. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 365-368.
53. Koen VERMEIR, « Guérir ceux qui croient : le mesmérisme et l'imagination historique », dans Bruno Belhoste, Nicole Edelman (dir.), *Mesmer et mesmérismes...*, *op. cit.*, p. 119-128.
54. Jean-Jacques PAULET, *Histoire de la petite vérole [...]*, vol. I, Paris, Ganeau, 1768, notamment p. 253, 304, 360...
55. Simon Mialle (1786-1868), professeur de sténographie à Paris, est l'un des fondateurs de la Société du Magnétisme animal.
56. Au contraire, au XVII^e siècle, les femmes prédominent parmi les miraculés. Leurs maux, attribués pour partie à une origine psychopathologique, impressionnent par leur guérison quasi instantanée qui renvoie à un univers magique. Leur fréquence justifie l'idée même de miracle. Albrecht BURKARDT, *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII^e siècle en France*, Rome, École française de Rome, 2004, p. 231-260.
57. Isabelle COQUILLARD, « Corps et Lumières. Annexes », thèse d'histoire, université Paris-Nanterre, sous la direction de Laurence Croq, 2018, Annexe n° 134, p. 221.
58. Charles COULSTON GILLISPIE, *Science and Polity in France. The End of The Old Regime*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 1980, p. 274.
59. Jacques Aimée de BOURZEIS, *Observation...*, *op. cit.*, 1783, p. 4.
60. Alexandre KLEIN, « "Il est clair que je suis hypocondre vaporeux, et peut-être plus encore". De l'agentivité des malades impatients du Dr Tissot (1728-1797) », dans Alexandre Klein, Séverine Paraye (dir.), *Histoire de la santé, XVIII^e-XX^e siècle. Nouvelles recherches francophones*, Québec, Presses universitaires de Laval, p. 101-121.
61. Joël COSTE, *Pathos et Chronos. La pensée à l'épreuve de la maladie chronique*, Paris, Hermann, 2018.
62. Pierre Félix Barthélemy David (1710-1795) est gouverneur de l'Île-de-France de 1746 à 1750. Il se marie avec Jeanne Périne Duchauffour en 1755.
63. Agnès Antoinette, fille de Bernard Nicolas Souillet, conseiller au parlement de Paris, et d'Antoinette d'Allègre, épouse en 1775 André Charles de Chabenat de Bonneuil, président au parlement de Paris.
64. Charles DESLON, *Supplément aux Rapports de MM. les commissaires de l'Académie, et de la Faculté de Médecine, et de la Société Royale de Médecine*, Paris, Gueffier, 1784, p. 84.
65. Probablement Mlle Chertemps de Saint-Ange, fille d'Antoine François, porte-manteau du roi.
66. Charles DESLON, *Supplément...*, *op. cit.*, p. 57-58.
67. *Exposé par ordre alphabétique des cures opérées en France par le magnétisme animal depuis Mesmer jusqu'à nos jours*, Paris, J. G. Dentu, t. 2, 1826, p. 291-293. Sa maladie est consécutive à la perte de sa mère, Marie Martin, en 1778. Madeleine Gerbier épouse Jean-Louis de Chanaleilles, comte de La Saumès (1743-1822). AN, MC/ET/XLVII/260, *Contrat de mariage de Jean-Louis de La Saumès et Madeleine Gerbier*, 17 juin 1780.
68. BHVP, CP 4976, « Deslon Charles Nicolas, copie du registre de la paroisse Saint-Eustache », f°1345.
69. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 448, 464.
70. Mme Levavasseur de L'Héronnière est la fille de Guillaume Alexandre Barberin, directeur général des fourrages militaires de France, intéressé dans les mines de Chatelaudrun.
71. Charles DESLON, *Supplément...*, *op. cit.*, p. 30.
72. *Ibid.*, p. 25.
73. Camille KERBAOL, « Les lettres d'Adrien Galliot-Marie de Mandat-Grancey : édition critique de la correspondance familiale d'un officier de la Marine royale française (1781-1791) », thèse de

littérature, université de Bretagne occidentale, sous la direction d'Éric Francalanza, 2019, « Index biographique », p. 1198.

74. Charles DESLON, *Supplément...*, *op. cit.*, p. 34.

75. La « pierre » désigne la lithiase urinaire.

76. Probablement Jacques Nicolas Ch. Teyssier Desfarges de La Vaultière, commandant de la compagnie des gardes de la Marine de 1779 à 1786, né à Versailles le 6 mars 1738.

77. Charles DESLON, *Supplément...*, *op. cit.*, p. 35.

78. *Ibid.*, p. 37.

79. Cette pratique existe déjà au Moyen-Âge, sous le nom de *collatio*. Danielle JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, Fayard, 1998, p. 88-91.

80. Charles DESLON, *Lettre de M. Deslon, [...] à M. Philip...*, *op. cit.*, p. 22.

81. Mme de La Mardelle est l'épouse de Guillaume de La Mardelle, procureur général du conseil de Saint-Domingue.

82. Général Baron THIÉBAULT, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 86-87.

83. François Dominique de REYNAUD COMTE DE MONTLOSIER, *Mémoires de M. le comte de Montlosier sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire et la Restauration, 1755-1830*, Paris, Dufet, 1833, p. 133.

84. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 186-189.

85. Colin JONES, « The Great Chain of Buying... », art. cité, p. 26.

86. Harold MAH, « Phantasies of the Public Sphere : Rethinking the Habermas of Historians », *The Journal of Modern History*, n° 72-1, 2000, p. 153-182.

87. Céline PAUTHIER, *L'exercice illégal de la médecine...*, *op. cit.*, p. 495.

88. *Nouvelles cures opérées par le magnétisme animal*, s. n., s. l., s. d.

89. Charles Marie FONTETTE DE SOMMERY, *Lettre à Monsieur D'Eslon, médecin ordinaire de Monseigneur le comte d'Artois*, Paris, Prault, 1784, p. 4.

90. *Ibid.*, p. 15.

91. *Observations sur le livre de M. Thouret intitulé Recherches et doutes sur le magnétisme animal*, Bruxelles, 1784, p. 14.

92. *Ibid.*, p. 14.

93. Fontette de Sommetry place en exergue une citation de Mme de Lambert : « Rien de si heureux qu'un homme qui jouit d'une considération méritée, attachée à sa personne et non à la place qu'il occupe ».

94. François Amédée DOPPET, docteur de Turin, ancien élève de Deslon, est le premier à divulguer le secret de Mesmer dans le premier manuel de magnétisme animal, *Traité théorique et pratique du magnétisme animal* (Turin, J.-M. Briolo, 1784). Voir Vincenzo FERRONE, « Medicina naturale e mentalità rivoluzionaria. Il caso di François Amédée Doppet medico e giacobino savoiano », dans ID., *Una scienza per l'uomo. Illuminismo e rivoluzione scientifica nell'Europa del Settecento*, Turin, UTET, 2007, p. 262-277.

95. Le prix moyen de la visite donnée par un docteur régent à un client aisé est de 2 livres 15 sols. Voir Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 556.

96. Joseph Jacques GARDANNE, *Catéchisme sur les morts apparentes, dites asphyxies*, Paris, s. l., 1781.

97. Charles Marie FONTETTE DE SOMMERY, *Lettre à Monsieur D'Eslon...*, *op. cit.*, p. 3.

98. Sarah MAZA, « Le tribunal de la nation : les mémoires judiciaires et l'opinion publique à la fin de l'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 42-1, 1987, p. 73-90.

99. Louis Caillet de Veaumorel (1743-1818) épouse Charlotte Louise Laglaine, veuve en secondes noces d'Henri Jean Baget, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, et en premières noces de Pierre Mariette, avocat du roi et au Conseil privé de Monsieur. AN, MC/ET/XCIX/855, *Inventaire après décès de Charlotte Louise Laglaine*, 12 mai 1824. Caillet de Veaumorel meurt sans postérité.

100. *Journal encyclopédique ou universel*, 15 août 1784, Partie I, « Divers articles d'inventions dans les arts, et de découvertes dans les sciences &c. », p. 143-145.
101. Louis CAULLET DE VEAUMOREL, *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses Élèves*, Paris, Quinquet, 1785, p. IV.
102. Isabelle COQUILLARD, *Corps au temps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 556.
103. *Ibid.*, p. 55, 424. Encore en 1782, l'ancien doyen Thomas LE VACHER DE LA FEUTRIE publie *L'École de Salerne ou l'art de conserver la santé en vers latin et français*, une traduction d'aphorismes sur l'hygiène avec des ajouts de sa main.
104. Ces catégories permettent d'appréhender progressivement le magnétisme animal. Les « théories des procédés » sont subdivisées en quatre sous-catégories correspondantes aux grands thématiques suscitant les interrogations de médecins désireux de pratiquer le magnétisme animal.
105. À l'exception de sept d'entre eux. Aphorismes dans lesquels Mesmer exprime son avis, ils présentent une alternative, définition ou description du régime à suivre durant le traitement.
106. Dans la troisième édition des *Aphorismes de M. Mesmer [...]*, Louis Caullet de Veumorel publie la lettre du Chevalier de C***, du 24 février 1785, de Lyon. Louis CAULLET DE VEAUMOREL, *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses Élèves*, Paris, Quinquet, 3^e éd. 1785, « Détails servant de suite aux aphorismes de M. Mesmer », p. 117-193. Le Chevalier de C*** donne des « remarques, détails et éclaircissements » pour appliquer le traitement magnétique en insérant des renvois aux différents aphorismes et ajoute des conseils pour « magnétiser d'intention », sans baguette de fer ou baquet, sans toucher les malades.
107. Louis CAULLET DE VEAUMOREL, *Aphorismes de M. Mesmer, dictés à l'assemblée de ses Élèves*, Paris, Quinquet, 1785, p. V.
108. Voir note 94. Mesmer s'est déjà brouillé avec ses élèves qui diffusent son secret sans son autorisation, lançant à Deslon en 1784 : « Je déclare donc encore, et j'espère le prouver, qu'il n'y a de vraie doctrine du magnétisme animal que la mienne ». De même en 1784, Mesmer rompt avec Nicolas Bergasse, auteur des *Considérations sur la théorie du monde et des êtres organisés*, qu'il accuse d'avoir divulgué sa doctrine. Franz MESMER, *Lettre d'un médecin de Paris à un médecin de Province*, Paris, s. l., 1783, p. 13. Nicolas BERGASSE, *Observations de M. Bergasse, sur un écrit du Dr Mesmer, ayant pour titre "Lettre de l'inventeur du magnétisme animal à l'auteur des Réflexions préliminaires"*, Londres, s. l., 1785, p. 29-30.
109. *Journal de Paris*, 6 janvier 1785, « Lettre de Mesmer du 4 janvier 1785 aux Auteurs du Journal », p. 22.
110. *Journal de Paris*, 9 janvier 1785, « Lettre de Caullet de Veumorel du 7 janvier 1785 aux Auteurs du Journal », p. 38-39.
111. Bruno BELHOSTE, « Mesmer et la diffusion du magnétisme animal à Paris (1778-1803) », dans Bruno Belhoste, Nicole Edelman (dir.), *Mesmer et mesmérismes...*, *op. cit.*, p. 51. Sur l'importance du secret chez Mesmer et sa crainte de voir sa doctrine lui échapper, voir Claude MOUCHARD, « Les Harmonies magnétiques », *Romantisme*, « Théorie des harmonies », n° 5, 1972, p. 71-72.
112. Louis CAULLET DE VEAUMOREL, *Aphorismes de M. Mesmer...*, *op. cit.*, p. IV.
113. François A. DOPPÉT, *Traité théorique et pratique du magnétisme animal*, Turin, J. M. Briolo, 1784, p. 3.
114. Par exemple, la comédie-parade les *Docteurs modernes*, attribuée à Radet, mais Yves Barré et Pierre Antoine Augustin de Piis y ont eu leur part. En 1784, de Piis est nommé secrétaire interprète du comte d'Artois. Franc-maçon, il est membre de la Loge de la Candeur en 1781-1782. Jouée le 16 novembre 1784 par les Comédiens Italiens ordinaires du roi, la pièce dénonce l'association entre Mesmer et Deslon « son compère », un accord financier où l'intérêt des malades ne compte pas. Lors de la cinquième représentation, les spectateurs du parterre reçoivent un pamphlet de Jean-Jacques Duval d'Éprémessnil, conseiller au Parlement de Paris,

partisan du magnétisme animal. Mesmer est comparé à La Chalotais, à Socrate persécuté par le gouvernement d'Athènes et donné en pâture par Aristophane aux railleurs. Duval d'Éprémesnil se compare à Montgeron qui avait pris fait et cause pour le diacre Pâris. Voir *Correspondance Littéraire Secrète*, n° 51, 15 décembre 1784 ; *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*, Paris, Furne, Ladrangé, t. 12 « 1784-1785 », 1830, p. 240-243 ; Charles PORSET, Cécile RÉVAUGER, *Le monde maçonnique des Lumières (Europe-Amériques et colonies). Dictionnaire prosopographique*, Paris, H. Champion, 2013, article « Duval (Du Val) d'Éprémesnil, Jean-Jacques », vol. II, p. 1066-1077.

115. *Lettres de Sallin à M. de Villedeuil*, d'avril 1785, du 29 mai 1785, du 16 juin 1785, du 27 juin 1785, dans Georges STEINHEIL (dir.), *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, 1777-1786*, Paris, G. Steinheil, 1903, p. 1272-1276.

116. Georges STEINHEIL (dir.), *Commentaires...*, op. cit., p. 1170.

117. Jean-François FOURNEL, *Mémoire justificatif pour M. Charles Louis Varnier, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris et membre de la Société Royale de Médecine, appelant d'un décret de la Faculté [...]*, Paris, Hérisant, 1785, p. 24.

118. Ce mémoire est suivi d'une consultation de dix-sept avocats du 16 avril 1785, dont trois sont membres de la Société de l'Harmonie universelle (Jacques Delavigne, Étienne Joseph Billard et Jean-Étienne Poirier).

119. Hervé ROBERT, Philippe BERTHOLLET, Frédéric OTTAVIANO, *Dictionnaire des avocats du Barreau de Paris en 1811*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, t. 1, article « Fournel Jean-François » p. 540-547.

120. Keith Michael BAKER, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1993. Jürgen HABERMAS, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 ; Mona OZOUF, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », *Sociologie de la communication*, vol. I, n° 1, 1997, p. 349-365.

121. Sophie COTTIN, *Correspondance complète. Tome I : Lettres de jeunesse (1784-1794)*, éd. de Huguette Krief et Mathilde Chodler, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 279. Elle se montre plus méfiante en 1790. *Ibid.*, p. 811.

122. Cette attitude peut être comparée à l'engagement des notaires parisiens dans le débat sur le jansénisme à Paris. Voir Nicolas LYON-CAEN, « La minute du miracle. Engagement janséniste et appartenance sociale des notaires parisiens au XVIII^e siècle », *Revue historique*, n° 645, 2008/1, p. 61-83.

123. Jean-François FOURNEL, *Extrait des registres de la Faculté de médecine de Paris, 1er décembre 1784*, dans Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, Delta 57 864, *Recueil de pièces sur le magnétisme*, pièce n° 2, cité par Céline Pauthier, dans ID., *L'exercice illégal de la médecine...*, op. cit., p. 498-499.

124. Jean-François FOURNEL, *Extrait des registres de la Faculté de médecine de Paris...*, op. cit., p. 2.

125. Selon Fournel, l'abbé Aubert, auteur de la partie critique et littéraire des *Petites affiches de Paris*, serait payé par la Faculté pour diffuser des articles hostiles au magnétisme animal. Jean-François FOURNEL, *Extrait des registres de la Faculté de médecine de Paris...*, article XII, p. 6. Sur l'abbé Aubert, voir William HANLEY, *A Biographical Dictionary of French Censors, 1742-1789*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2005, t. 1, « Aubert Jean-Louis », p. 58-69.

126. Parmi lesquels : les *Doutes d'un provincial proposés à MM. les médecins-commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal* (Jean-Michel Antoine Servan, Lyon, Prault, 1784), les *Observations* de M. de Bonnefoy, les *Lettres* de Puysegur, les *Considérations sur le magnétisme animal* (N. Bergasse).

127. Article II : « [Le magnétisme animal] est une chimère et tue. La détresse actuelle de la Faculté autorisant cette petite contraction ». Jean-François FOURNEL, *Extrait des registres de la Faculté de médecine de Paris...*, op. cit., p. 3.

128. Robert DARNTON, *La fin des Lumières. Le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, 1984, p. 92.

129. Joseph Michel A. SERVAN, *Les Doutes d'un provincial proposés à Mrs les Médecins Commissaires chargés par le Roi de l'examen du magnétisme animal*, Lyon, Prault, 1784 ; *Questions du jeune Docteur Rhuarbini de Purgandis à Messieurs les Docteurs Régents de toutes les Facultés de médecine de l'Univers, au sujet de Mesmer et du magnétisme animal*, Padoue, dans le cabinet du Docteur, 1784.
130. François AZOUVI, « Irritabilité et magnétisme animal : une lettre inédite de J.-M. A. Servan », *Dix-huitième Siècle*, dossier « Au tournant des Lumières : 1780-1820 », n° 14, 1982, p. 191-197.
131. Michel FIGEAC, « Du service de Thémis aux tentations révolutionnaires : réflexions sur les risques d'un cheminement intellectuel », dans Olivier Chaline (dir.), *Les parlements et les Lumières*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019, p. 304.
132. David ARMANDO, « L'Armonia discorde... », art. cité, p. 865.
133. Georges STEINHEIL (dir.), *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris...*, op. cit., p. 1157.
134. Jean-François FOURNEL, *Remontrances des malades aux médecins de la Faculté de Paris*, Amsterdam, s. n., 1785, p. 8. Lise LAVOIR, « Factums et mémoires d'avocats aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire, économie et société*, n° 2, 1988, p. 221-242.
135. David A. BELL, *Lawyers & Citizens. The Making of a Political Elite in Old Regime France*, New York & Oxford, Oxford University Press, 1994, p. 148-155 ; Peter R. CAMPBELL, *Power and Politics in Old Regime France, 1720-1745*, Londres & New York, Routledge, 1996, p. 210-213 ; Sarah MAZA, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997, p. 29-33. Hervé LEUWERS, « Les avocats défenseurs des Lumières et de la liberté ? Problèmes d'analyse autour des factums », dans Olivier Chaline (dir.), *Les parlements...*, op. cit., p. 211-222.
136. Jean-François FOURNEL, *Remontrances...*, op. cit., p. 8.
137. *Ibid.*, p. 11.
138. Daniel DROIXHE, « Le mesmérisme, la verge à finance et *Les Docteurs modernes* (1784) ». En ligne : https://www.academia.edu/44799182/Le_mesm%C3%A9risme_la_verge_%C3%A0_finance_et_Les_Docteurs_modernes_1784_
139. Nicolas BERGASSE, *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un médecin du Collège de Londres. Ouvrage dans lequel on prouve contre M. Mesmer, que le Magnétisme animal n'existe pas*, La Haye, 1781, p. 67. Robert Darnton et Jean-Pierre Peter soulignent ce basculement du magnétisme animal d'une thérapeutique à une nouvelle vision du monde.
140. Bruno BELHOSTE, « La condamnation du mesmérisme, une affaire de police ? », Base de données *Harmonia Universalis*, en ligne : <https://harmoniauniversalis.univ-paris1.fr/#/article/59148fc328e34f563d000003>
141. Franz MESMER, *Précis historique des faits relatifs au magnétisme animal jusqu'en avril 1781*, Londres, 1781, p. 219. Anne-Marie MERCIER-FAIVRE, « La science au quotidien. L'affaire Mesmer dans le *Journal de Paris* (1783-84) », dans Simone Messina, Paola Trivero (dir.), *Metamorfoosi dei Lumi 6 : Le belle lettere e le scienze*, Turin, Accademia University Press, 2012, p. 148-168.
142. Ce type d'évaluation reste difficile au début du XIX^e siècle. Voir George WEISZ, « Academic Debate and Therapeutic Reasoning in Mid-19th Century France », dans Ilana Löwy (dir.), *Medicine and Change : Historical and Sociological Studies of Medical Innovation, Proceedings of the Symposium INSERM held in Paris, 21- 23 April, 1992*, Paris & Londres, INSERM, John Libbey Eurotext, 1993, p. 287-312.

RÉSUMÉS

En 1784, le magnétisme animal, doctrine et pratique médicales, divise la Faculté de médecine de Paris. Partisan du nouveau traitement, le docteur Deslon s'attire de nombreux clients. Certains acceptent de partager publiquement leurs expériences thérapeutiques à travers des récits signés de leurs noms. En réaction aux rapports hostiles au magnétisme animal de l'Académie des Sciences et de la Société royale de Médecine, ils produisent un plaidoyer en faveur de Deslon. Ce conflit interne à la Faculté de médecine se mue alors en une question médicale débattue publiquement, au nom de l'intérêt général, par des médecins, des non-professionnels de la santé et des malades. Maître d'œuvre de son propre espace d'affirmation au cœur des débats médicaux, ce nouveau public est un acteur avec lequel les experts de la médecine composent pour ne pas solliciter l'intervention royale. Protéiforme, il dénonce le despotisme de la Faculté et son seul souci de préserver ses intérêts corporatifs.

In 1784, animal magnetism, doctrine and medical practice, founded the Faculty of medicine of Paris. In agreement with the new treatment, doctor Deslon has numerous patients. Some agree to share their therapeutic experiences in public through stories signed accounts and go so far as to produce a plea in favor of Deslon in reaction to hostile reports to animal magnetism from the Academy of Sciences and the Royal Society of Medicine. So, this internal conflict at the Faculty of medicine turns into a medical question debated publicly in the name of the general interest by non-health professionals, patients and doctors. Creator of its own space of affirmation at the heart of medical debates, this new public is an actor with which medical experts must come to terms so as not to have to seek royal intervention. Composed of various elements, it denounces the despotism of the Faculty and its only purpose to safeguard its corporate interests.

INDEX

Mots-clés : Magnétisme animal, Faculté de médecine de Paris, agentivité des malades, Deslon, professions de santé

Keywords : Animal magnetism, Faculty of medicine of Paris, Patient agency, Deslon, Health occupations

AUTEUR

ISABELLE COQUILLARD

Laboratoire MéMo

Université Paris-Nanterre